L'Université de la Réunion innove en signant des CPOM avec toutes ses composantes

Paris - Publié le jeudi 11 février 2016 à 14 h 40 - Actualité n° 62178 - Imprimé par ab. n° 13929

« L'Université de La Réunion devient la première université française à entériner avec ses composantes, de manière articulée et synchronisée avec son contrat quinquennal, des engagements pluriannuels traduits en termes de moyens humains et financiers », indique l'établissement le 03/02/2016, à la suite de la signature de CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) pour la période 2015-2019, avec l'ensemble de ses composantes, soit cinq UFR, l'IAE, l'IUT et l'Espé, le 02/02/2016.

La concertation avec les composantes ainsi que la définition de modèles de calcul spécifiques auront duré près de deux ans, avant d'aboutir à ces CPOM qui définissent pour chaque composante sa stratégie et sa dotation jusqu'en 2019. Une première au niveau national, tant dans le fond que la forme : « Ce processus a permis à tout le monde de constater que certaines structures étaient sur ou sous-encadrées, sur ou sous-dotées et qu'il fallait organiser une re-répartition des moyens et un redéploiement de postes. Lorsque tout se fait dans la transparence, tout le monde joue le jeu et il y a beaucoup moins de tensions », déclare Mohamed Rochdi, président de l'université de la Réunion à News Tank, le 09/02/2016.

Une première pour une université française

Il s'agit d'une première au niveau national : « Ce n'est pas de la prétention mais il est vrai que nous avons innové, et ce pour trois raisons :

- Les CPOM concernent toutes les composantes : jusque-là seuls les IUT ou les écoles d'ingénieurs internes étaient concernés, depuis 2007.

- Il s'agit de contrats pluriannuels, qui ont plus de sens car ils s'inscrivent dans la durée. Cela permet de lever des inquiétudes récurrentes sur le budget alloué.

- Ils ont été établis en même temps que le contrat quinquennal de l'université ce qui donne une cohérence à l'ensemble, et pose la question de la subsidiarité : quelle place souhaite-t-on donner aux composantes dans la politique d'établissement ? »

Une mise en œuvre dans la concertation

Une réflexion sur le positionnement de l'université

L'idée de mettre en place des CPOM remonte à l'auto-évaluation et celle du HCERES en 2014 :

- « Les résultats pour l'université n'étaient pas mauvais, au contraire, mais nous voulions faire mieux, et surtout profiter de ce temps d'analyse et de réflexion pour construire un nouveau projet », indique Mohamed Rochdi, président de l'université de la Réunion.
- « Se posait la question de notre place dans le paysage universitaire français, au moment où s'organisait le PIA et dont nous ne verrions pas la couleur, mais aussi en tant qu'université française de

l'océan indien. Voulions-nous continuer à avoir une offre en matière de formation et de recherche la plus large possible, ou faisons-nous des choix adaptés à notre vivier et notre contexte ? »

Des discussions bilatérales et collectives

Dans un premier temps, il s'agit de définir les axes et la stratégie des composantes. Mohamed Rochdi ne veut pas d'une « réflexion "top-down" comme c'est traditionnellement le cas dans une université où l'on part du CA ou du Cac pour redescendre ». Mais plutôt « partir des composantes, pour faire remonter les idées, les besoins, et surtout susciter l'adhésion la plus large possible ».

Les discussions s'organisent dans plusieurs cadres de discussion :

- des rencontres bilatérales entre l'université et chaque composante ;
- un conseil de directeurs des composantes : « il a été institué par la loi Fioraso mais nous l'avions mis en place dès 2008. Il garantit une équité entre tous les membres, et permet un dialogue collectif. »

Un "Grand débat" pour poser la questions des moyens

Une fois la stratégie définie vient la question des moyens, matérialisée en janvier 2015 par le lancement de ce que Mohamed Rochdi appelle un "Grand débat', comprenant :

- « la publication sur le site intranet accessible à toute la communauté universitaire de l'ensemble des tableaux de bords liées aux ressources, à l'immobilier, etc ;
- des réunions bilatérales université-composantes, au sein du conseil des directeurs, et avec toutes les instances c'est à dire les directeurs des unités de recherche. »

Selon le président de l'université, ce processus « a permis à tout le monde de constater que certaines structures étaient sur ou sous-encadrées, sur ou sous-dotées et qu'il fallait organiser une re-répartition des moyens et un redéploiement de postes. Lorsque tout se fait dans la transparence, tout le monde joue le jeu et il y a beaucoup moins de tensions. » Les dotations retenues ont été adoptées à l'unanimité au CA.

Selon lui, le ministère a accompagné la démarche « tout en nous laissant libre, ce qui est sain. Lors de sa visite en juin 2015 dans le cadre du dialogue contractuel, Simone Bonnafous nous a dit être 'agréablement surprise" par les choix que nous avions fait. »

Les modèles de calcul pour les dotations

La dotation pour les composantes Formation

Il est construit sur le modèle de Sympa, « mais de façon simplifié et plus adapté » aux spécificités de l'établissement.

- Pour le calcul des dotations, l'application du modèle interne est effectuée sur la base des inscriptions administratives principales en formation initiale en DUT, en cycle préparatoire ingénieur, en Licence, en Master et en cycle ingénieur, observées au 30/09, corrigées du taux d'étudiants dont la moyenne générale annuelle est inférieure ou égale à 3/20 pour l'année universitaire 2014-2015.
- Les effectifs retenus, et donc les dotations des composantes, sont alors fixés pour la durée du contrat quinquennal, avec la possibilité à mi-parcours, en octobre 2017 (pour les années 2018 et 2019) de les ajuster en fonction des évolutions imprévues d'effectifs qui pourraient se produire.

Les dotations pour les unités de recherche

La dotation est calculée selon trois critères principaux :

- l'activité : 30 %;
- la performance : 50 % ;
- les doctorants pour 20 % : « C'est un critère original qui n'existe pas dans le modèle Sympa. Il traduit la qualité de l'encadrement doctoral et le degré de respect de la durée théorique de thèse : 36 mois pour le domaine STS et 60 mois pour le domaine SHS », indique le président.

Les 5 volets du contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens

- Caractéristiques de la composante : effectifs et réussite des étudiants, RH, données patrimoniales.
- Analyse du bilan de la composante sur la période 2010-2014 : orientation, aide à l'insertion professionnelle, adossement à la recherche.
- Axes de développement de la composante sur la période 2015-2019 et cohérence avec les axes de développement de l'établissement.
- Moyens déployés : RH, équipements pédagogiques (programmation sur la durée du contrat), répartition de la dotation de fonctionnement récurrent.
- Indicateurs et suivi des axes de développement : contribution aux indicateurs nationaux et spécifiques à l'université, indicateurs propres.

Le modèle de calcul pour la dotation 'Formation'

1. Le nombre d'étudiants pondéré par 4 facteurs :

- Par domaine de formation : 1 pour les SHS et 2,5 pour les STS ;
  - par niveau de diplôme : 1 pour la Licence, 2 pour le master ;
    - une pondération spécifique pour les formations de DUT et d'ingénieurs (cycle préparatoire et cycle ingénieur), fixée à 2 ;
- géographique : spécifique pour les étudiants qui ne sont pas localisés sur le site principal de leur composante de rattachement est fixée à 1,1.

2. La performance : la valeur ajoutée au niveau licence et DUT, correspondant au rapport entre le taux de réussite constaté et le taux de réussite attendu.

3. La présence aux examens pour les étudiants ayant une moyenne annuelle au moins égale à 03/20.

Le modèle de calcul pour la dotation 'Recherche'

Le volet « Activité » (30 %) retient comme personnels :

- les enseignants-chercheurs (EC), publiants ou non ;
  - les PUPH et les MCUPH (pondérés par ½), publiants ou non ;
    - les chercheurs des organismes nationaux au sein des UMR (pondérés par ½), publiants ou non ;
- les ingénieurs de recherche (IGR) publiants ;
  - les ingénieurs de recherche (IGR) publiants des organismes nationaux au sein des UMR (pondérés par ½).

Le volet « Performance » (50 %) retient seulement les publiants, avec une pondération par domaine (1 pour SHS ; 2 pour STS) et se base sur l'évaluation HCERES.

Le volet thèse (20 %) se base sur le nombre de thèses publiées et la durée effective des thèses et les abandons.

Mohamed Rochdi

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Technopole de La Réunion Vice-président	Avril 2011	Aujourd'hui
Université de la Réunion Président	Juillet 2008	Aujourd'hui
Université de la Réunion Professeur des universités en mathématiques	2002	Aujourd'hui
Préfecture de La Réunion Délégué régional à la Recherche et à la Technologie	2007	2008
Université de la Réunion Vice-président du conseil d'administration	2004	2007

Fiche n° 4694, créée le 17/06/14 à 16:54 - MàJ le 11/02/16 à 14:28

Université de la Réunion

14000 étudiants
470 enseignants et enseignants-chercheurs
Mohamed Rochdi, président
Début mandat : 02/07/2012
Fin mandat : 01/07/2016

L'université de la Réunion a été fondée en 1982. Elle est répartie sur trois sites de l'île.

Université de la Réunion
15, avenue René Cassin
CS 92003
97744 Saint-Denis cedex 09 - FRANCE
Téléphone : +262 (0)2 62 93 80 80

Fiche n° 2194, créée le 20/06/14 à 04:08 - MàJ le 20/06/14 à 16:12

Christelle Letellier
Responsable communication
Université de la Réunion
02 62 93 81 08
christelle.letellier@univ-reunion.fr

CONTACT